



Projet pédagogique Accueil de loisirs

Moulin Alphonse Daudet école maternelle

Du 13 au 24 avril 2026

« Léo et le secret des petites bêtes »

« Dans notre jardin, un petit monde secret attend d'être découvert... Léo est là pour révéler tous les mystères de ce petit monde merveilleux »



Directrice : MIKURDA Manon

Directrices adjointes : POIZOT Perrine (S1) et MICHELS Léa (S2)

SOMMAIRE

Table des matières

I	MODALITÉS D'ORGANISATION	3
A)	Lieu et adresse - Environnement	3
B)	Organisateur (présentation et rôle)	3
C)	Modalités d'accès aux accueils	4
D)	L'équipe d'encadrement	5
E)	LES HORAIRES	8
F)	Les locaux d'accueil et leur affectation.	10
G)	Le budget pédagogique : budget alloué par la Ville.	10
H)	Les partenariats : CAF, démarche qualité, Papillons Blancs	10
II	LE PROJET DE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL	11
A)	Vie quotidienne	11
B)	Les activités	13
C)	La restauration (prestataire API)	13
D)	Règles de vie	13
E)	Sécurité : procédures de la Ville	15
F)	La communication	15
III	SPÉCIFICITÉS DE L'ACCUEIL	16
A)	Le contexte réglementaire (SDJES/Lois/Ville)	16
B)	Besoins et rythmes des enfants âgés de 2 à 6 ans	16
C)	La bienveillance et la bientraitance dans l'accueil	17
D)	Accueil d'un enfant porteur de handicap	17
E)	Accueil d'un enfant avec troubles de la santé évoluant sur une longue période (P.A.I)	17
IV	LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES	19
A)	Favoriser la construction de la personnalité des enfants et des jeunes	19
B)	Développer la notion de respect de soi et des autres.	19
C)	Développer la notion de respect de son environnement.	19
D)	Favoriser la mixité sociale	19
E)	Favoriser la découverte d'environnements nouveaux et l'apprentissage de la vie collective.	19
F)	<i>Objectif 1</i> : Se sensibiliser au monde du vivant et comprendre l'importance des insectes dans la nature.	21
G)	<i>Objectif 2</i> : Apprendre à respecter et protéger le vivant.	21
V	PROJET D'ACTIVITÉS	22
A)	Le thème global	22
B)	Description du thème, ses déclinaisons	22
C)	Les projets d'activités et leur adaptation à la tranche d'âge	22
VI	CONCLUSION ET PERSPECTIVES	22

I MODALITÉS D'ORGANISATION

A) Lieu et adresse - Environnement

Accueil de loisirs Alphonse Daudet MOULIN, école maternelle

32 Rue du Moulin, 59110 La Madeleine.

Jours d'ouverture : Le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de chaque semaine en période de vacances scolaire (hors jour férié).

La mairie de la madeleine vous accueille :
Du lundi au vendredi de 8h15 à 12h00 et de 13h30 à 17h15
03.20.12.79.79

La ville de La Madeleine se situe à quelques kilomètres de Lille. Sa population est d'environ 22 000 Madeleinois sur 284 hectares. La Ville est rattachée à la Métropole Européenne de Lille. Elle compte 11 écoles, 2 collèges, 1 lycée et de nombreux équipements culturels et sportifs dont une piscine, une médiathèque et un centre culturel d'animation.

B) Organisateur (présentation et rôle)

Organigramme -

Cet ALSH est organisé par la Ville de La Madeleine, par le service Enfance-Petite Enfance.

SERVICE FAMILLE ENFANCE ECOLES
Ville de LA MADELEINE

ORGANIGRAMME



Maire de la ville de La Madeleine
Monsieur LEPRÊTRE Sébastien

Adjointe au Maire
« Ecole-Culture-Participation »
Madame MASSIET-ZIELINSKI Violette

Adjointe au Maire
« Famille-Enfance-Jeunesse »
Madame BRICHET Céline

Directrice des Services à la Population
Madame WISSOCQ Marion

**Responsable pôle Petite Enfance Enfance
Jeunesse Ecoles**
Madame FIEVET Loïse

Responsable service Petite Enfance - Enfance
Madame BOGAERT Valérie

Coordinatrice périscolaire et mercredis
Madame MUCKA Sandrine

Coordinateurs ALSH
Monsieur MICHEL Amaury

Référent de site
Monsieur GRENIER Paul

Direction accueils de loisirs pvs Printemps 2026 :
Madame MIKURDA Manon
Madame POIZOT Perrine et madame MICHELS Léa

Nos principaux interlocuteurs en mairie :

M. MICHEL Amaury et Mme MUCKA Sandrine, coordinateurs.

Mme DEROO Christelle, en charge des dossiers animateurs, des contrats et des heures de travail.

M. SADEK Moustapha, en charge du matériel pédagogique et municipal, des fiches sanitaires des enfants, des dossiers et éléments administratifs.



C) Modalités d'accès aux accueils

Selon le règlement de fonctionnement des accueils de loisirs de la Ville de La Madeleine :

« Toute fréquentation des accueils périscolaires et de loisirs implique la constitution préalable d'un DOSSIER D'INSCRIPTION FAMILIAL UNIQUE (à disposition sur le site internet de la Ville, sur le portail famille ou en Mairie, au service Enfance-Petite Enfance) ».

L'accueil de loisirs est ouvert à :

- Tous les enfants domiciliés et scolarisés à La Madeleine,
- Tous les enfants domiciliés à La Madeleine et scolarisés à l'extérieur,
- Tous les enfants domiciliés à l'extérieur et scolarisés à La Madeleine : à ceux-ci sera appliqué le tarif extérieur,
- Tous les enfants non scolarisés à La Madeleine mais dont un parent est :
 - Contribuable madeleinois du fait de son activité professionnelle sur la commune ;
 - Enseignant exerçant à La Madeleine ;
 - Agent municipal ;
 - Agent du Centre Communal d'Action Sociale.Ceux-ci bénéficieront du tarif madeleinois en fonction du quotient familial.

Les enfants scolarisés en école maternelle seront inscrits en accueil de loisirs 2 - 6 ans. Les enfants scolarisés en école élémentaire seront inscrits en accueil de loisirs 6 - 12 ans. Les enfants âgés de 11 ans, à la date de l'accueil de loisirs, ont le choix de fréquenter les accueils de loisirs 6 - 12 ans ou le centre Moulin ados 11-17 ans.

Les enfants sont accueillis en journée avec repas et goûter de 9h00 (accueil échelonné de 09h00 à 9h30) à 17h00 (départ échelonné de 16h30 à 17h00).

Un accueil réveil (de 7h30 à 9h00) et un accueil détente (de 17h00 à 18h30) sont proposés dans chaque accueil de loisirs municipal. »

La grille tarifaire est modulée en fonction des ressources et permet une accessibilité financière pour toutes les familles.

Le site ALSH Moulin Alphonse Daudet - école maternelle accueille les enfants scolarisés en maternelle.

D) L'équipe d'encadrement

➤ L'équipe d'animation :

Elle sera composée d'une directrice, de 2 directrices adjointes et de 11 animateurs.

a) *DIRECTION :*

Directrice : MIKURDA Manon

Directrices adjointes : POIZOT Perrine (S1) et MICHELS Léa (S2)

b) *ANIMATEURS / ANIMATRICES :*

Le groupe des COCCINELLES (petits) :

- VANDERDOREN Florine, diplômée BAFA - Du 13/03/26 au 24/03/26
- BERSEL Pamela, diplômée BAFA - Du 13/03/26 au 17/03/26
- BURCOURT Marissa, stagiaire BAFA - Du 13/03/26 au 17/03/26
- LUCIDARME Lucas, diplômé BAFA - Du 20/03/26 au 24/03/26
- HANON Eliane, diplômée BAFA - Du 20/03/26 au 24/03/26

Le groupe des PAPILLONS (moyens) :

- KRYSTEK Aloyse, diplômée BAFA - Du 13/03/26 au 24/03/26
- CHEMIN Fostine, Stagiaire BAFA, Du 13/03/26 au 17/03/26
- LABARRE Sixtine, diplômée BAFA - Du 20/03/26 au 24/03/26

Le groupe des ABEILLES (grands) :

- LAM Mélanie, diplômée BAFA - Du 13/03/26 au 24/03/26
- DEGRANDE Nathan, diplômé BAFA - Du 13/03/26 au 24/03/26
- ARIAS RIVERAS Sophia, diplômée BAFA - Du 20/03/26 au 24/03/26

En considération des besoins de notre public, nous travaillerons collectivement afin d'apporter des réponses adaptées aux situations vécues et à mener à bien un projet d'accueil de qualité, dans un cadre bienveillant et sécuritaire pour que chaque individu trouve sa place dans ce que nous proposons. Nous avons à cœur également d'accompagner nos équipes dans leur formation et dans l'évaluation de leurs pratiques.

➤ Prestataires / Intervenants :

Afin de valoriser notre projet et de pouvoir proposer des activités variées aux enfants, nous mettons en place des partenariats avec des prestataires.

Durant cette période, nous travaillerons en collaboration avec :

- "Les bestioles de Joe", pour une approche du vivant pédagogique, ludique et responsable.
- "La filoché" - un spectacle de marionnettes pour émerveiller et développer l'imaginaire des enfants.
- Le Parc du Héron à Villeneuve d'Ascq où les enfants partageront un temps d'observation du vivant entre différents temps de jeux et activités en plein air ainsi qu'un pic-nic.

➤ Personnel de service :

Lors du temps de restauration, c'est le personnel municipal qui prépare les repas des enfants et de l'équipe encadrante.

Du personnel de service sera également présent dans l'accueil de loisirs afin de veiller à l'entretien des locaux.

Nous veillerons à nourrir, en collaboration avec ces professionnel·les, une relation de qualité et une communication efficace.

c) **Rôle et fonction de tous les agents**

➤ **Rôle de l'animateur**

- **Responsabilités et devoirs**

Assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants.

Connaître le nombre d'enfants présents / compter les enfants à chaque fois que cela est nécessaire (lors des déplacements, avant, pendant et après chaque activité...)

Connaître le règlement de fonctionnement et les procédures de la Ville. Appliquer les consignes de la hiérarchie.

Connaître la réglementation en vigueur concernant l'accueil des mineurs.

Echanger régulièrement avec le référent / le directeur et donner en temps réel les informations utiles.

- **Encadrement des enfants**

Adhérer au projet pédagogique et en assurer la mise en œuvre. Accompagner les enfants dans la vie quotidienne.

Respecter et faire respecter les règles de sécurité et le bien-être des enfants lors des déplacements et/ou au sein de son activité.

Veiller au bon déroulement des temps de transition (début et fin de séance). Donner en temps réel les informations utiles au Référent de site / Directeur.

Savoir effectuer des « soins » (coups, égratignures...) et tenir le cahier d'infirmier.

- **Animation des temps d'accueil**

Préparer et ranger le matériel et la salle tout en respectant la charte des locaux. S'adapter à l'âge et au rythme des enfants.

Préparer un planning d'activité en tenant compte des moyens mis à disposition par la Ville. Utiliser les outils spécifiques imposés par la Ville.

Prendre en charge son groupe d'enfants.

Proposer et animer les activités du planning élaboré en équipe (proposer des activités variées et originales).

Être moteur dans la gestion du groupe et accompagner les enfants afin qu'ils soient acteurs de l'activité ; participer pour montrer l'exemple.

Prévoir un temps avec les enfants pour le rangement en fin de séance. Transmettre au référent de site un bilan d'activité.

Aborder la thématique du projet dans tous les moments de l'accueil. Se montrer polyvalent et animer tout type d'activité.

Faire face à l'imprévu.

- **Administratif**

Participer à l'élaboration du Projet Pédagogique, adhérer et assurer la mise en œuvre. Tenir le cahier d'événements et le cahier d'infirmier.

Tenir le cahier de présence.

Participer à des réunions de préparation, être force de proposition. Prévenir sa hiérarchie en cas d'absence.

Participer activement à son évaluation en milieu et fin de période.

d) Rôle des prestataires / intervenants :

Grâce à leur formation ou leurs diplômes, ils peuvent intervenir afin de mener une activité à visée pédagogique avec l'équipe d'animation. Leurs prestations sont réservées à une date et heure précise au préalable par le ou la directeur·ice.

Les prestataires/intervenants doivent :

Être garants de la sécurité physique et morale des enfants lors de leurs interventions.
Adapter leurs activités en fonction de l'âge des enfants.
Être ponctuels ou prévenir en cas d'indisponibilité.
Apporter le matériel nécessaire à leurs activités ou demander à l'équipe de direction leurs besoins spécifiques.
Intégrer les animateurs à leurs activités.

e) Le rôle du chef de convoi :

Le chef de convoi est désigné par le ou la directeur·ice, il est responsable du voyage. Il doit s'assurer du bon déroulement du voyage ainsi que des conditions de celui-ci.

Il doit se renseigner auprès du chauffeur sur les horaires et l'itinéraire.

Le chef de convoi s'assure de l'état du véhicule et sur celui du chauffeur (fatigue, état d'ébriété, respect du code de la route)

Avant le voyage :

- Être en possession de la liste exacte des enfants (un double est remis à l'équipe de direction, si elle ne fait pas partie du voyage)
- Informer l'équipe des règles à respecter, du nombre d'enfants...

Pendant le voyage :

- Informer l'équipe de direction de la plaque d'immatriculation des véhicules (aller/retour si différents)
- Rappeler les consignes en cas d'incident ainsi que les recommandations aux enfants pour le bon déroulement du voyage.
- Veiller à ce que les enfants soient correctement assis durant le trajet et portent leur ceinture de sécurité si le car en est équipé.
- Veiller à ce qu'aucun sac n'encombre l'allée centrale du car.
- Veiller à placer un animateur près de chaque porte (avant, milieu et arrière) de l'autocar.

f) Le rôle de l'assistant sanitaire :

Il est l'intermédiaire entre l'équipe d'animation et la direction en ce qui concerne le suivi sanitaire du public accueilli.

Il est responsable de l'infirmierie, du suivi sanitaire, des soins, des trousse à pharmacie. Il gère les traitements à administrer sous ordonnance médicale fournie par les parents.

Il connaît les particularités médicales des enfants et en informe les animateurs (sous réserve et dans le respect de l'intimité de l'enfant et des familles).

Il fait de la prévention et informe régulièrement tous les autres membres de l'équipe. Il gère les Fiches Sanitaires de Liaison.

Il gère le cahier d'infirmierie.

Il est le référent COVID 19 conformément et veille au respect et application des préconisations SDJES du 25 juillet 2022.

Ce rôle sera assuré par **Manon MIKURDA**, détentrice du PSC1.

E) LES HORAIRES

a) Equipe d'animation -

➤ Accueil réveil de 7h30 à 9h00 :

Le ou la directeur·ice accueillera les familles devant la porte en leur indiquant le programme de la journée, il ou elle veillera à ce que chaque enfant soit bien inscrit sur les listes. Les enfants auront le temps de s'installer à leur rythme dans l'accueil de loisirs et les animateurs les accompagneront dans les activités qu'ils souhaitent faire. Nous penserons ces temps d'accueil en permettant à chacun de pouvoir intégrer le groupe et de se mettre en action/interaction avec l'intensité qu'il souhaite : espaces pour jouer seul, se ressourcer, lire / espaces d'interaction pour jouer avec l'autre / espaces de découverte... Mais des ateliers seront également proposés par les animateurs tel que le réveil yoga.

➤ Accueil des enfants de 9h00 à 9h30 :

Arrivée échelonnée **entre 9h00 et 9h30**, les enfants seront accueillis par le ou la directeur·ice puis dans une salle pensée et prévue pour l'activité à laquelle ils vont participer, encadrés et accompagnés par le groupe et les adultes. Ils auront à disposition des jeux libres, des jeux symboliques et des jeux de construction...

➤ Les activités de 9h30 à 11h30 et de 14h00 à 15h30 :

Les animateurs proposeront aux enfants des activités attrayantes, ayant du sens, s'insérant dans le projet d'accueil tel qu'il aura été pensé en équipe. Ils prépareront leurs activités en amont, testeront leurs jeux et adapteront leurs propositions aux besoins spécifiques de leur public. Ils veilleront au respect des règles sanitaires durant chaque activité.

Ils sont moteurs et régulateurs des temps d'activité : ils sont garants de la menée de l'activité, doivent susciter l'envie et permettre aux enfants de faire et d'apprendre en respectant les autres, les lieux, les règles établies.

➤ Repas de 11h30 à 13h00 :

Le temps de repas se passera au restaurant scolaire. Les animateurs mangeront sur la même table que les enfants, ils veilleront à changer de table si besoin il y a ou encore pour aller à la rencontre d'autres enfants, échanger avec eux. Ils leur demanderont de goûter leur plat en montrant l'exemple mais ils ne les forceront pas à manger. La mairie ne prévoit pas de goûter pour les animateurs.

Le temps du repas est un élément clé de la journée d'un enfant : il nous faut mesurer l'importance

de nos interactions avec lui. Nous allons à table pour parler aux enfants, hausser la voix systématiquement dans un restaurant scolaire ne participe pas au bien-être du groupe et n'est pas efficace. Questionner les enfants, les inviter à boire, veiller au respect des règles d'hygiène, tant de missions que sont les nôtres.

Nous aurons un premier service à 11h30 (à préciser avec les équipes sur place) pour les groupes de petite et moyenne section (effectif à préciser également). La fin de ce service est annoncée pour 12h15/20.

Le deuxième service aura donc lieu de 12h15 à 13h00 pour les groupes de moyenne et grande section (effectifs à préciser).

➤ Temps calmes et temps libres de 13h00 à 14h30 :

L'un des enjeux avec un public tel que le nôtre est une bonne gestion de leur énergie afin qu'il soit à son aise au sein du collectif et que la gestion de groupe soit optimale, tout en respectant les besoins individuels de chaque enfant.

Au retour du temps de repas, il nous faut les ramener au calme et les plonger dans un environnement leur permettant de récupérer (sieste ou non).

Les enfants ayant besoin de dormir, se verront lire une histoire en groupe avant de rejoindre leurs lits respectifs. Ils passeront aux toilettes avant la sieste. Le doudou est un objet transitionnel qu'il nous faut chérir autant qu'ils le font, il est pour eux signe de sécurité.

➤ Départ des enfants de 16h30 à 17h00 :

Les parents pourront retrouver leurs enfants à l'entrée de l'école, ils auront l'occasion de pouvoir échanger avec le ou la directeur-ice ainsi que des membres de l'équipe pédagogique. Aucun adulte ne laissera partir les enfants avec une autre personne que le responsable légal sans autorisation écrite et signée.

➤ Accueil détente de 17h00 à 18h30 :

Les animateurs veilleront à ce que chaque enfant reparte avec les personnes autorisées. Ils feront un retour sur la journée de leurs enfants aux parents, et leurs indiqueront les informations s'il y en a (besoin pour les jours prochains, informations sortie). L'accueil détente sera un moment de la journée où l'espace aura été pensé pour que les enfants choisissent librement et puissent donner vie à leurs envies de jeu. Les animateurs joueront avec les enfants aux jeux qu'ils souhaitent dans l'espace garderie ou à l'extérieur (selon la météo).

Les animateurs seront présents sur l'accueil de loisirs de 07h30 à 18h30.

b) Equipe de direction -

L'équipe de direction accueillera les enfants et les familles dès leurs arrivées à 9h00 et à 16h35. Dès 9h30, elle enverra les effectifs à la mairie de La Madeleine, et elles s'assureront du bon déroulement des activités et des sorties durant la journée.

Si directrice adjointe il y a :

- Le premier et le dernier jour de l'accueil, la directrice ainsi que son adjointe veilleront à être présents pour leurs équipes, accompagner dans le lancement et dans la fermeture de l'accueil de loisirs.
- Sur les autres jours d'ouverture, ils adopteront un roulement comme suit, en alternant un jour sur deux :
 - 7h30 - 17h00 sur l'accueil de loisirs ;
 - 9h00 - 18h30 sur l'accueil de loisirs.

F) Les locaux d'accueil et leur affectation.

Une Charte d'occupation des locaux a été mise en place et signée par la Ville, la directrice d'école et le référent du site. Il y est indiqué toutes les modalités de partage des locaux. Nous devons nous y référer et respecter cet accord. Cette charte sera présente dans l'accueil, le plan d'occupation de cette période y sera ajouté.

Une attention particulière sera portée sur la décoration des locaux, notamment de l'accueil afin de différencier pour l'enfant via l'imaginaire le temps d'école et le temps de loisirs dans les locaux.

➤ Les équipements de la Ville utilisés :

Les salles de sport FLANDRES 1, GANTOIS et ROMARIN ; la médiathèque ; la piscine ; le jardin pédagogique et les autres parcs de la ville si la météo nous le permet.

G) Le budget pédagogique : budget alloué par la Ville.

Le budget total accordé pour ces 2 semaines de vacances est de **1 700 €**, il est divisé dans les catégories suivantes :

Catégorie	Montant (€)	Montant par jour et par enfant
Prestation	884 €	1,30 €
Transport	408 €	0,60 €
Alimentation	68 €	0,10 €
Matériel	340 €	0,50 €

H) Les partenariats : CAF, démarche qualité, Papillons Blancs

Les ACM organisés par la Ville sont co-financés par la CAF du Nord.

La ville de La Madeleine est engagée dans une démarche d'amélioration du service à l'utilisateur.

Le trombinoscope sera affiché permettant ainsi aux enfants comme aux adultes de se repérer plus facilement et de pouvoir identifier les différents membres de l'équipe.

De plus, si les parents ont des suggestions ou des réclamations, ils pourront contacter le Service Famille par mail à l'adresse suivante : service-famille@ville-lamadeleine.fr ou via le portail famille.

➤ Accueils des enfants en situation de handicap :

La Ville s'engage à favoriser l'accueil des enfants présentant des besoins particuliers.

Cet engagement a été conforté par un partenariat avec le Pôle Ressource Handicap (conventionné par la CAF).

La Ville a fait le choix de recruter des animateurs qualifiés dédiés à l'encadrement individuel des enfants ayant des besoins spécifiques. Elle a aussi recruté une référente inclusive afin d'améliorer l'accueil des enfants en situation de handicap, de développer le lien avec les familles et enfin accompagner les équipes d'animation. La Ville s'est aussi dotée de malles pédagogiques contenant une tente bulle et différents outils ludiques, sensoriels, cognitifs permettant d'améliorer les conditions d'accueil des enfants à besoins particuliers et de soutenir les équipes agissant sur le terrain.

Cette action est destinée aux enfants bénéficiaires de l'Allocation à l'Education des Enfants Handicapés (AAEH).

Cet encadrement spécifique est proposé lors des accueils de loisirs et des mercredis. Actions financées avec le soutien de la CAF du NORD.

II LE PROJET DE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL

A) Vie quotidienne

7h30- 9h00 : Accueil réveil

Les enfants sont accueillis par la directrice ou un animateur qui les invitera à s'asseoir avec son groupe dans la salle périscolaire. Des ateliers tels des petits jeux de table, coloriages seront mis en place en semi-autonomie. Les jeunes enfants aiment dessiner et colorier. Lors des accueils réveil et détente, lors de l'arrivée échelonnée et du départ échelonné ainsi que durant certains temps libres, l'enfant aura la possibilité de dessiner et de faire des coloriages. Les jeunes enfants attachent une importance particulière à leurs créations, car ils passent du temps à choisir les couleurs, à faire tel trait, ... et aiment récupérer leurs dessins. Afin de leur restituer tous leurs dessins et de valoriser ceux-ci, les animateurs mettront en place un système de rangement à dessins. Si l'enfant souhaite reprendre son coloriage de la journée, les animateurs respecteront son choix et rendront le/les coloriage(s) à l'enfant. L'enfant sera libre de jouer ou non à ce qui lui fait envie et de changer d'activité quand il le souhaite.

9h00 - 9h30 Accueil échelonné des enfants et parents

Les familles seront accueillies à l'entrée du centre par la directrice de l'accueil ou seront affichés, à l'extérieur, le menu de la journée, le planning et le trombinoscope. Puis leurs enfants seront accueillis dans les salles d'activités par les animateurs.

9h30-11h30 Activités/Intervenants

Les activités seront affichées sur un planning à la vue des parents et des enfants. Les informations supplémentaires seront précisées chaque jour si nécessaire (tenues sportives, déguisements...).

Les activités seront proposées par groupe d'âge (3/4 ans, 4/5 ans ou encore 6/8ans et 9/12ans) ainsi que les interventions extérieures. Les enfants seront également en droit de ne rien faire. S'ils ne souhaitent pas participer aux activités, des coins calmes seront mis en place en autonomie.

L'animateur sera à l'écoute pour permettre un accueil individualisé de l'enfant.

Temps libre

Le temps libre se fera sous la surveillance des animateurs. Ce sera un moment de détente pour l'enfant, qui sera libre de jouer à ce qu'il souhaite avec les animateurs.

11h45 à 13h00 Temps du repas

Les animateurs mangeront à table avec les enfants. Le temps du repas est un moment d'échange entre enfants et animateurs. Dans un souci de laïcité et de respect de chacun, la Ville prévoit des substituts au porc quand celui-ci est proposé en cantine.

Selon la réglementation, « Des substituts au porc sont proposés quand celui-ci est servi en cantine. Cette disposition dérogatoire suit la préconisation du rapport Stasi de la Commission de réflexion sur l'application du principe de Laïcité dans la République, remis le 11 décembre 2003 au Président de la République. Ce rapport précise aussi que « *la prise en compte des exigences religieuses en matière alimentaire doit être compatible avec le bon déroulement du service* ». Pour cette raison, aucune autre dérogation ne saurait être acceptée. »

Les animateurs veilleront au bien-être de l'enfant ayant un P.A.I en réchauffant son repas et le servant en même temps que les autres enfants.

13h00-14h00 Temps calme/ Temps libre

Temps calme : Les enfants auront la possibilité de jouer à des jeux calmes en fonction de leurs âges et de leur état de fatigue. C'est un moment calme de détente et de repos après le repas. Les animateurs veilleront aux bonnes conditions d'encadrement pour la digestion des enfants. Après une trentaine de minutes de temps calme, les enfants seront en jeux libres extérieurs ou intérieurs en fonction du temps avant de reprendre les activités.

14h00-15h40 Activités

Les activités seront proposées par groupe d'âge ainsi que les interventions extérieures. Les enfants seront également en droit de ne rien faire. S'ils ne souhaitent pas participer aux activités, des coins calmes seront mis en place en autonomie.

L'animateur sera à l'écoute pour permettre un accueil individualisé de l'enfant

15h40-16h00 Retour sur la journée avec les enfants

Le bilan de la journée se fera avant le goûter. Les enfants pourront s'exprimer librement auprès de leur groupe sur ce qu'ils ont aimé ou non durant leur journée dans chaque groupe.

16h00-16h30 Goûter

La Ville prévoit un goûter par enfant. Le goûter sera pris dans les salles d'activités.

16h30-17h00 Accueil des parents

Les familles seront accueillies par la directrice à l'entrée de l'accueil. Ils seront invités à se diriger vers les salles d'activités afin de récupérer leurs enfants auprès des animateurs. Les enfants seront appelés par les animateurs quand leur famille sera présente. En attendant, les enfants seront dans la cantine avec leur animateur qui leur mettra des jeux à disposition. Un retour sur la journée des enfants sera fait, et les informations pour la journée du lendemain seront données si besoin.

17h00-18h30 Accueil détente

A 17h00, tous les enfants restant en accueil détente se rendront dans la salle périscolaire.

Des ateliers tels que coloriage, jeux extérieurs, lecture ou petits jeux seront mis en place en semi-autonomie. L'enfant sera libre de jouer ou non à ce qui lui fait envie et de changer d'activité quand il le souhaite. Les parents seront invités à aller chercher leurs enfants directement dans leurs salles.

❖ Accueil réveil/Accueil détente :

Les jeunes enfants aiment dessiner et colorier. Lors des accueils réveil et détente, lors de l'arrivée échelonnée et du départ échelonné ainsi que durant certains temps libres, l'enfant aura la possibilité de dessiner et de faire des coloriages. Les jeunes enfants attachent une importance particulière à leurs créations, car ils passent du temps à choisir les couleurs, à faire tel trait, ... et aiment récupérer leurs dessins. Afin de leur restituer tous leurs dessins et de valoriser ceux-ci, les animateurs mettront en place un système de rangement à dessins. Si l'enfant souhaite reprendre son coloriage de la journée, les animateurs respecteront son choix et rendront le/les coloriage(s) à l'enfant. D'autres espaces dits de « jeux libres » seront également aménagés (coin dinette, voiture, constructions, lecture...)

❖ Le repas :

Dans un souci de laïcité et de respect de chacun, la Ville prévoit des substituts au porc quand celui-ci est proposé en cantine.

Selon la réglementation, « Des substituts au porc sont proposés quand celui-ci est servi en cantine. Cette disposition dérogatoire suit la préconisation du rapport Stasi de la Commission de réflexion sur l'application du principe de Laïcité dans la République, remis le 11 décembre 2003 au Président de la République. Ce rapport précise aussi que « *la prise en compte des exigences religieuses en matière alimentaire doit être compatible avec le bon déroulement du service* ». Pour cette raison, aucune autre dérogation ne saurait être acceptée. »

Les animateurs veilleront au bien-être de l'enfant ayant un P.A.I en réchauffant son repas et le servant en même temps que les autres enfants.

B) Les activités

Un planning d'activité à la semaine sera affiché à disposition des familles et des enfants. Chaque jour, l'équipe d'animation proposera les activités du jour aux enfants.

Le planning affiché est sous réserve de modifications (Changement de météo, non intérêt des enfants pour l'activité proposée, absence des animateurs etc.)

Plus spécifiquement sur les activités sportives et physiques, elles sont variées afin de répondre à leurs centres d'intérêt : sports collectifs, jeux d'extérieurs, activités de pleine nature ou initiations à de nouvelles disciplines. Leur mise en œuvre est assurée par les animateurs du centre, qui peuvent s'appuyer sur les ETAPS municipaux pour garantir la qualité technique, la sécurité et l'adaptation des pratiques. Les activités sont le plus souvent réalisées dans les salles sportives municipales (pôle Raquettes, salle Romarin, Salle Gantois) ou en extérieur (stade Carpentier).

C) La restauration (prestataire API)

- **Dispositions particulières relatives au service de restauration :**

La préparation des repas est réalisée selon les normes diététiques et sanitaires en vigueur.

- **Composition des menus :**

La ville de La Madeleine demande au prestataire retenu pour la cantine d'appliquer les recommandations nutritionnelles du groupe d'étude des marchés de restauration collective et nutrition (GEM-RCN) mis en place par le ministère de l'Économie et des finances. Les menus sont élaborés par période scolaire sous la responsabilité et le contrôle d'une diététicienne. La composition des menus est portée à la connaissance des familles par voie d'affichage dans les écoles, en mairie, sur le site internet (www.ville-lamadeleine.fr) et l'application smartphone de la ville.

Les menus affichés peuvent néanmoins, de manière ponctuelle, subir des modifications liées aux contraintes d'approvisionnement du prestataire.

- **Confection des repas :**

La confection des repas est confiée à un prestataire retenu sur la base d'un cahier des charges strict élaboré par la Ville. Les repas sont préparés en cuisine centrale au restaurant Kléber et acheminés en liaison chaude vers les réfectoires des écoles.

La confection et le service des repas sont soumis aux normes d'hygiène et de sécurité en vigueur (norme « HACCP » : analyse des risques et points critiques pour leur maîtrise). Le suivi de l'hygiène et le contrôle de qualités ont assurés par des analyses bactériologiques régulières, confiées à un laboratoire extérieur agréé et le personnel municipal informé et formé sur ces questions.

- **Consommation des repas :**

Parallèlement à sa politique nutritionnelle, la Ville de La Madeleine poursuit une politique d'éducation au goût. Dans cette optique, les enfants se voient proposer chacun des aliments composant le repas. Le service de restauration est un service collectif ; chaque enfant consomme par conséquent le même repas.

D) Règles de vie

➤ Les règles pour les enfants

Les sanctions discriminantes, humiliantes et les sanctions collectives sont interdites. En cas de faute de l'enfant, la réparation des dommages matériels, les excuses et la discussion constructive seront mis en avant. L'animateur pourra alors se référer à la charte de vie en donnant des explications compréhensibles par l'enfant.

➤ **Les règles concernant les adultes :**

Ce que dit la loi Française :

La consommation de tabac est interdite dans les Accueils Collectifs pour Mineurs, en présence ou non des enfants. La consommation d'alcool et de toutes drogues est également interdite. Le bizutage constitue un délit et donc est interdit.

- **Le négociable et le non négociable :**

Chaque animateur a le droit à une pause (20mn) par jour qu'il prendra quand les enfants seront en temps calme. Les pauses se prennent de manière échelonnée afin d'assurer le bon fonctionnement de l'accueil. Les pauses ont lieu dans la structure ou à proximité de celle-ci. Les animateurs resteront joignables et prêts à intervenir en cas de besoin. L'animateur veillera à ne pas mettre le reste de l'équipe en difficulté lorsqu'il prend sa pause. Les fumeurs sortiront de l'enceinte de l'établissement, seront discrets vis-à-vis des familles et enfants ; ils feront en sorte de ne pas sentir la cigarette lors de leur retour auprès des enfants (lavage de mains...).

- **Le temps de pause est un temps de repos.**

- **Les téléphones portables** doivent être utilisés à des fins professionnelles.

L'animateur se doit d'être joignable afin de pouvoir gérer les urgences ou les imprévus rapidement. L'utilisation du téléphone à des fins personnelles pourra être possible de façon brève et occasionnelle, avec l'autorisation de la directrice.

Rappel : il est interdit de diffuser des images de la vie de l'ACM sur les réseaux sociaux (comme Facebook ou Snapchat, ...). Les animateurs ne sont autorisés à prendre en photo ou à filmer les enfants que pour le bon déroulement des activités (cadres photos, photo pour les porte-manteaux,), avec l'accord des parents.

- **Les retards (abusifs) et les absences** non justifiées ne sont pas autorisés.

L'animateur devra fournir un justificatif de retard ou d'absence. Il lui est demandé de contacter le plus rapidement sa hiérarchie (directeur ACM et Service Famille en Mairie).

- **Pendant les temps de repas**

Il est possible de ne pas tout aimer mais l'équipe pédagogique se doit de goûter à tout devant les enfants, car les adultes restent des référents et modèles qui se doivent d'avoir un discours en cohérence avec leurs actions. **Aucun élément extérieur aux plats proposés sur la journée ne sera consommé devant les enfants (café compris).**

E) Sécurité : procédures de la Ville

➤ Procédure en cas d'incendie :

La Directrice et les animateurs prendront l'ordinateur, les fiches sanitaires, les PAI et le listing de toutes les personnes présentes sur l'accueil de loisirs (enfants + adultes). La Directrice s'occupera du lien avec les pompiers (appel et pendant l'intervention). Elle vérifiera que tout le monde va bien et est bien présent au point de rassemblement. Les animateurs quant à eux, arrêteront toutes activités, fermeront les fenêtres. Ils rassureront, compteront et emmèneront les enfants par les issues de secours dans le calme vers le point de rassemblement se trouvant à l'extérieur.

➤ Procédures en cas de retard parent :

La Directrice se chargera d'appeler la famille, Si personne ne répond, elle contactera les autres personnes autorisées à reprendre l'enfant. En cas d'absence de réponse, elle contactera l' élu d'astreinte, qui se chargera de contacter l'agent d'astreinte.

➤ En cas de blessure :

L'état physique de l'enfant sera vérifié, l'enfant sera rassuré et les premiers soins seront donnés, les informations seront notées dans le cahier d'infirmerie. En cas de doute sur l'état de santé ou sur les soins à apporter, le 15 sera appelé pour plus d'informations. Les pompiers seront également contactés en cas de besoin.

➤ Les numéros utiles :

La liste des numéros utiles sera visible dans toutes les salles d'accueil et mise à disposition des parents. Chaque animateur disposera d'un récapitulatif des numéros les plus importants dans sa trousse de secours, indispensable lors des déplacements.

F) La communication

La communication entre tous les acteurs est très importante pour le bon déroulement des accueils. Des affichages à l'entrée de l'accueil informeront les parents, les plannings seront visibles et des papillons seront distribués pour toutes les activités dites exceptionnelles avec des précisions sur leur organisation (horaires, tenue de sport, ...).

Chaque enfant recevra, en main propre, un planning individuel sur lequel apparaîtront de manière visible les activités concernant son groupe.

Les informations sont communiquées également sur le site internet de la Ville et des articles peuvent paraître dans le MAGDELEINE (publié tous les mois).

III SPÉCIFICITÉS DE L'ACCUEIL

A) Le contexte réglementaire (SDJES/Lois/Ville)

L'accueil de loisirs Moulin Alphonse Daudet - école maternelle est un ACM agréé jeunesse et sport, il se doit donc de respecter les taux d'encadrement, à savoir :
→ 1 animateur pour 8 enfants lors des activités

B) Besoins et rythmes des enfants âgés de 2 à 6 ans

Les besoins d'un enfant de 2 ans ne seront pas les mêmes que celui d'un enfant de 6 ans. Il faut donc différencier ses deux catégories d'âge.

➤ Besoins et rythme des 2/6 ans :

- Physiquement :

Développer sa motricité / se mettre en mouvement (motricité globale, fine, coordination et équilibre)

Besoin de repos / gestion de l'énergie

Développer des facultés en autonomie (habillement, hygiène, prise de décision...)

- Intellectuellement :

Aller à la découverte et explorer (l'âge du curieux, importance de l'extérieur, de Manipuler : jeux sensoriels...)

Favoriser sa stimulation cognitive (mémoire, logique, ouvrir le champ de l'imaginaire et donner des clés de compréhension du réel)

Se construire en imitant

- Socialement :

Découverte progressive des autres (jeux collectifs, jeux symboliques et rencontres, apprentissage des règles sociales - interdits et droits...)

Se sentir rassuré et en sécurité (se référer à des figures d'attachement, gérer l'angoisse d'abandon, besoin de repères...)

- Affectivement :

Travailler la gestion des émotions (identifier l'émotion, l'adapter aux situations, qu'en fait-on ?)

Se voir encouragé lors de ses réussites et rappelé lorsqu'il ne respecte pas le cadre établi.

C) La bienveillance et la bientraitance dans l'accueil

Tous les moyens nécessaires seront mis à profit des enfants afin qu'ils puissent s'épanouir et évoluer dans un contexte bienveillant et sécurisant. Chaque enfant sera traité comme être à part entière, les animateurs seront à l'écoute, patients et disponibles pour chacun. Les notions de respect, de tolérance et surtout de sécurité seront maître d'ordre pendant les activités et les sorties, afin que chaque enfant puisse trouver sa place au sein du groupe.

D) Accueil d'un enfant porteur de handicap

Selon le règlement : la ville s'engage à favoriser l'accueil des enfants a besoins particuliers et notamment les enfants en situation de handicap. Cet accès est toutefois conditionné à une prise de contact préalable des responsables légaux permettant une étude au cas par cas et une analyse des moyens spécifiques qu'il est nécessaire de déployer pour garantir l'accueil de l'enfant dans de bonnes conditions.

Un enfant en situation de handicap est un enfant comme les autres. Il a les mêmes besoins. Seules les réponses à ses besoins vont souvent nécessiter des ajustements particuliers. Pour lui, le contact avec des adultes non spécialistes du handicap peut être l'occasion de regards nouveaux, de progrès. Ce qui est attendu des animateurs est une action éducative et une pédagogie différenciée avec de grandes facultés d'adaptation et de créativité.

Des informations utiles doivent être données pour savoir agir en cas de besoin et pour d'éventuels soins comme cela se fait déjà avec le Projet d'Accueil Individualisé pour les enfants et adolescents atteints de troubles de la santé. Des aménagements horaires (1/2 journée au lieu de la journée complète, avec ou sans repas, ...), des moyens matériels adaptés (vélo, rampe d'accès, jeux spécifiques, timer, ...) et des moyens humains supplémentaires peuvent être débloqués après le passage du dossier en commission.

Accueillir l'enfant en situation de handicap en milieu ordinaire de loisirs, c'est :

- Lui offrir l'occasion de pouvoir
- Elargir le champ de ses expériences dans des milieux et des espaces qui l'aident à mieux se connaître
- Développer ses capacités physiques et artistiques
- Être incité à ajuster et à diversifier ses actions
- Ressentir une palette de sensations et d'émotions variées
- Eprouver le plaisir d'évoluer et de jouer au sein d'un groupe
- La Directrice accueillera le ou les enfants relevant de la commission d'inclusion selon les modalités définies dans la convention signée entre la famille et la municipalité (temps de présence, encadrement supplémentaire ou non, besoin de matériel spécifique, ...).

E) Accueil d'un enfant avec troubles de la santé évoluant sur une longue période (P.A.I)

Selon le règlement de fonctionnement de la Ville :

« En application de la circulaire du 8 Septembre 2003, relative à l'accueil en collectivité des enfants et adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période, l'établissement d'un P.A.I a pour objet de permettre une meilleure identification des situations de ces enfants, une meilleure information de l'ensemble des personnels scolaires et périscolaires et donc un encadrement adapté. Ce protocole définit les adaptations apportées à la vie de l'enfant durant l'ensemble de son temps de présence. Il indique notamment les régimes alimentaires, les aménagements d'horaires et les éventuels traitements à administrer, notamment en cas de déclenchement de l'allergie.

En vue du temps de restauration scolaire, l'enfant présentant un trouble de la santé évoluant sur une longue période qui nécessite la consommation d'un panier repas, devra l'apporter et le consommer selon les règles définies ci-après.

L'établissement d'un P.A.I constituera la structure d'encadrement de la procédure de panier repas.

- *Conditions d'accès à la prestation*

Toute demande concernant l'apport d'un panier repas devra être accompagnée d'un certificat médical d'un médecin spécialiste attestant l'état de santé de l'enfant et justifiant la dérogation au service normal de restauration. L'accueil de l'enfant présentant un trouble de la santé évoluant sur une longue période en restauration scolaire est soumis à l'établissement préalable d'un P.A.I

- *Responsabilités*

Il est établi que la préparation et l'identification du panier repas (contenants et contenus) sont indispensables et relèvent de la seule responsabilité des parents.

L'enfant sera placé pendant le temps de restauration sous la surveillance du personnel d'encadrement.

Le constat de la non-application, en tout ou partie du présent règlement, pourra remettre en cause l'accueil en cantine de l'enfant concerné ».

IV LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Le projet pédagogique s'appuie sur un projet éducatif porté par la Ville de La Madeleine dont les principes fondamentaux sont :

A) Favoriser la construction de la personnalité des enfants et des jeunes.

Il s'agit d'accompagner les enfants et les jeunes à l'autonomie, de les responsabiliser dans leurs pratiques, de leur donner l'opportunité de développer des capacités intellectuelles et physiques, de faire l'expérience du choix et de se construire comme sujet autonome capable d'esprit critique.

B) Développer la notion de respect de soi et des autres.

Il convient de permettre à chacun d'être reconnu et respecté ; de respecter l'autre dans l'acceptation des différences et des convictions de chacun.

L'apprentissage de la vie en collectivité doit permettre d'amener l'enfant et le jeune au respect des règles de vie, de développer la solidarité, de favoriser les échanges et le partage.

C) Développer la notion de respect de son environnement.

Par le développement pour les enfants et les jeunes, et avec eux, d'une démarche participative liée aux enjeux que représentent la protection de la planète et la transition écologique.

Par l'encouragement, l'accompagnement, le suivi, la formation des équipes encadrantes pour la mise en place d'outils, d'actions, d'animations autour de la découverte de la nature, de la compréhension des enjeux écologiques (gaspillage alimentaire en restauration, l'apiculture et ses bienfaits comme plus généralement la faune et la flore, sensibilisation énergétique, recyclage...), afin de considérer l'importance de notre planète pour le bien de tous.

Consolider la socialisation de l'enfant ou du jeune en développant des valeurs de solidarité, d'esprit d'équipe et de citoyenneté.

Cela renvoie à l'apprentissage de la conscience de leurs droits et devoirs, du savoir vivre ensemble et de la communication. C'est aussi favoriser entre les groupes d'âge en accueil et les différentes populations du territoire (enfants de 0 à 3 ans, personnes âgées...) les rencontres, les liens.

D) Favoriser la mixité sociale

Permettre que l'enfant ou le jeune ait une ouverture sur le monde, au-delà de son environnement proche, de son quartier.

Il s'agit d'adapter les actions et moyens aux situations des publics et de garantir une égalité d'accès, notamment par une politique tarifaire adaptée.

E) Favoriser la découverte d'environnements nouveaux et l'apprentissage de la vie collective.

Il s'agit d'apporter la possibilité à chacun de partir à la découverte de milieux et d'environnements inconnus, de favoriser la prise d'initiative et d'autonomie tout en garantissant un cadre sécurisant et respectueux des rythmes et capacités de chacun.

Des séjours courts, dans le cadre des accueils de loisirs et des séjours de vacances, permettent de répondre à ces objectifs.

Chaque temps de vie lors d'un séjour - préparation, activités individuelles et collectives, temps calmes, repas, veillées, découvertes - devra répondre à des besoins particuliers, nécessaires au bon déroulement du séjour.

La présence d'adultes, référents sur des temps de vie quotidienne, jouera un rôle primordial dans la façon dont sera vécu l'éloignement de la cellule familiale et l'appropriation de modes de communication et d'organisation différents.

La neutralité philosophique, syndicale, politique et religieuse est garantie.

Pour atteindre ces objectifs, une attention particulière devra être portée en fonction de l'âge des participants :

➤ Petite enfance :

La Ville accorde une place importante à l'accompagnement du tout-petit en amont de son entrée à l'école (0-3 ans). Le sentiment d'estime de soi et de sécurité affective du jeune enfant lui sera essentiel pour son devenir. La notion de plaisir partagé sera développée à travers les actions mises en place (ateliers enfants parents dans le cadre des Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents utilisant des supports tels que la musique, la danse, la motricité libre, la lecture, les conférences, les groupes de parole, le Lieu d'Accueil Enfants Parents).

En continuité, dans les Accueils Collectifs de Mineurs, la volonté de la Ville est de mettre en place des animations éducatives et d'éveil se situant dans le prolongement de ce que l'enfant apprend tant à la maison qu'à l'école : autonomie, socialisation, découverte de l'environnement proche, recherche de repères affectifs... au travers d'animations répondant aux besoins physiologiques du petit enfant (rythme quotidien, hygiène...)

➤ Enfance :

Toujours dans le prolongement de la famille et de l'école, les activités proposées doivent permettre à l'enfant de s'épanouir grâce au vivre-ensemble et favoriser la découverte. Des activités nouvelles sont organisées dans un cadre ludique, convivial et respectueux de l'environnement.

Ces principes déterminent les orientations du projet pédagogique et permettent de donner du sens aux activités et aux actes de la vie quotidienne.

❖ LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES DE L'ACCUEIL

F) Objectif 1 : Se sensibiliser au monde du vivant et comprendre l'importance des insectes dans la nature.

1. Favoriser la découverte et la connaissance des insectes.
 - Découvrir différentes espèces à travers l'histoire du personnage de Léo.
 - Observer les insectes dans leur environnement naturel (cour, jardin, sortie nature) de manière responsable et réfléchie.
 - Apprendre à reconnaître quelques insectes (fourmis, coccinelles, papillons...).
 - Comprendre leur rôle dans la nature (pollinisation, recyclage...).
2. Déconstruire les peurs et les idées négatives.
 - Échanger avec les enfants sur leurs représentations
 - Apporter des informations simples et rassurantes.
 - Mettre en place des jeux ou mises en scène pour apprivoiser les insectes.
 - Valoriser les insectes à travers des histoires, marionnettes ou activités artistiques.
3. Développer la curiosité et l'émerveillement.
 - Proposer des activités sensorielles (loupe, observation, manipulation).
 - Découvrir les super-pouvoirs des insectes (par exemple, la force démesurée de la fourmi, la soie architecturale de l'araignée, le camouflage parfait du phasme, les acrobaties aériennes de la libellule, l'intelligence collective des abeilles, ...)
 - Réaliser des créations autour des insectes (dessins, bricolages, fresques).

G) Objectif 2 : Apprendre à respecter et protéger le vivant.

1. Sensibiliser au respect de la nature.
 - Apprendre à ne pas écraser ou déranger les insectes.
 - Comprendre que chaque être vivant a sa place.
 - Mettre en place des règles éco-responsables simples lors des temps extérieurs.
2. Agir concrètement pour protéger les insectes.
 - Planter des fleurs favorables aux pollinisateurs.
 - Aménager un petit espace nature dans la cour et proposer des activités de jardinage.

H) Objectif 3 : Favoriser la coopération et le vivre ensemble.

1. Développer l'entraide et la collaboration.
 - Proposer des jeux collectifs autour du thème des insectes.
 - Réaliser des projets communs (fresque, spectacle, histoire).
 - Encourager les enfants à s'aider dans les activités.
2. Apprendre à communiquer et à respecter les autres.
 - Encourager l'écoute et le respect des idées de chacun.
 - Accompagner la gestion des conflits par le dialogue.
3. Comprendre l'importance des rôles de chacun dans un groupe.
 - Donner des rôles dans les activités (explorateur, observateur, conteur...).
 - Mettre en avant les réussites collectives.
 - Permettre aux enfants de se sentir compris et reconnu au sein d'un groupe.

V PROJET D'ACTIVITÉS

A) Le thème global

Le thème de cet accueil de loisirs est « Léo et le secret des petites bêtes »

B) Description du thème, ses déclinaisons

Un petit explorateur très curieux nommé Léo arrive au centre de loisirs avec une mission : découvrir le monde fascinant des petites bêtes qui vivent autour de nous.

Mais ce monde est si minuscule qu'il a besoin de l'aide des enfants pour l'explorer ! Ensemble, ils partiront à la rencontre des insectes, apprendront à les observer, comprendre leur rôle dans la nature et surtout à les respecter et en prendre soin.

Grâce à des jeux, des activités créatives, des explorations et de nombreuses aventures, les enfants deviendront de véritables explorateurs du vivant.

C) Les projets d'activités et leur adaptation à la tranche d'âge

Chaque groupe a une salle attitrée et une décoration adaptée à la tranche d'âge (exemple, les 3/4 ans auront la salle des "coccinelles").

Le but va être de comprendre le petit monde qui les entoure. Au fil des grands jeux et des événements les enfants découvriront tous les super-pouvoirs du monde des insectes pour la planète et pour eux !

❖ MODALITES D'EVALUATION ET DE SUIVI

La Ville déploie des outils de préparation, de gestion et d'évaluation pour garantir cohérence et continuité dans les accueils : guide de bonnes pratiques professionnelles, trame type de projet pédagogique, affichage type (à personnaliser selon la thématique) pour les repères, charte graphique pour tous les documents émis par le service et par les équipes etc.

Chaque période fait l'objet d'une évaluation auprès des équipes sur l'intérêt des activités proposées et les difficultés rencontrées (pour lesquelles un plan d'amélioration peut être déployé).

La Ville étant engagée dans une démarche qualité, la satisfaction des parents sur les services liés aux accueils (modalité d'inscription, de fonctionnement, communication, activités, accueil des équipes) peut être évaluée au moyen d'enquêtes de satisfaction.

VI CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Chaque enfant est un être unique et différent, c'est pourquoi il est primordial que l'équipe d'animation puisse valoriser individuellement les enfants sans oublier l'intérêt collectif.

“Peu importe l'âge que l'on a, tant qu'on garde un brin d'imaginaire et de folie, tout reste possible.”

Ce projet pédagogique est un travail de réflexion d'équipe. C'est un contrat de confiance entre l'équipe d'animation et de direction, les parents et les enfants. Il permet de donner du sens aux activités proposées. Le projet pédagogique n'est pas fixe, il peut évoluer afin de s'adapter aux besoins de chacun. Il est important de souligner que toutes les mesures sanitaires seront scrupuleusement respectées pour la sécurité des enfants et des agents municipaux.